



académie
Clermont-Ferrand

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Histoire-Géographie et contrôle continu

dans le cadre de la Réforme du
baccalauréat

Repères proposés par les IA IPR HG
Janvier 2020

Textes de référence :

Arrêté du 16 juillet 2018 - JO du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements

Arrêté du 26 mars 2019 – JO du 30 mars 2019 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements modifiant l'arrêté du 16 juillet 2018 pour les non scolaires

Note de service n°2019-050 du 18 avril 2019 relatives aux épreuves communes de contrôle continu d'histoire géographie – session 2021

Note de service n°2019-110 du 23 juillet 2019 relative aux modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021

Note de service n° 2019-184 du 20 décembre 2019 relative **aux modalités d'organisation du contrôle continu d'histoire géographie de session 2021** – modification concernant les candidats en situation de handicap, voie générale

Documents d'accompagnement :

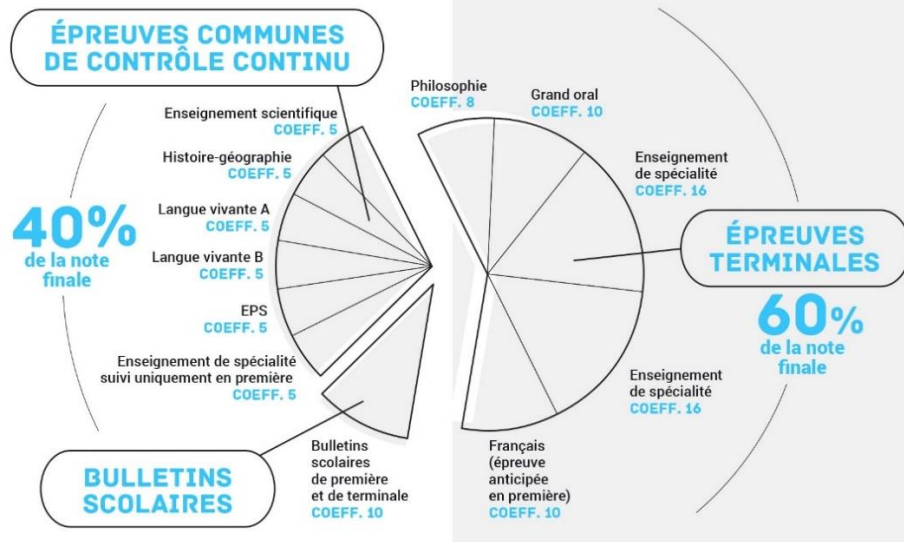
[Diaporama "Le contrôle continu"](#)

[note DGESCO "organisation des épreuves communes de contrôle continu"](#)

La mise en place de la Réforme du baccalauréat implique une évolution des modalités d'évaluation en lien avec l'obtention du diplôme. Dans ce cadre **les enseignants d'histoire géographique sont particulièrement concernés et ce à plusieurs titres.**

Ce document se focalise sur les points centraux qui doivent être clarifiés et qui concernent les enseignements pour l'année 2019-20. Il est donc principalement centré sur les **modalités en lien avec les classes de première** (séries générale et technologiques).

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

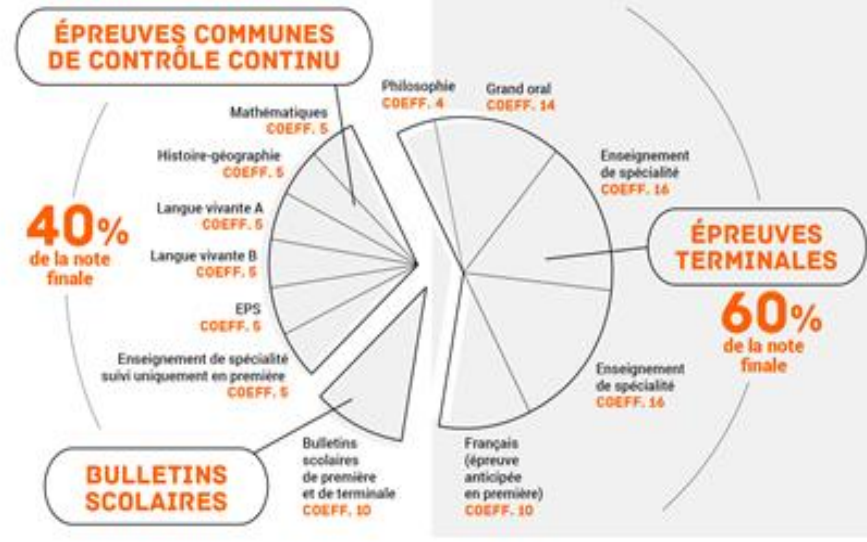


Première			Terminale		
1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Histoire-géographie					
LVA / LVB					
Enseignement scientifique					
Enseignement de spécialité suivi en 1 ^{re} uniquement			EPS	Tout au long de l'année	

Durée des épreuves : **2 H***
 Devoirs sur table pendant les cours
 Dates fixées par l'établissement
 Sujets choisis par l'équipe éducative dans la banque nationale de sujets

*Sauf : LVA/LVB : au 2^e trimestre de 1^{re}, épreuve écrite d'1 h ; au 3^e trimestre de 1^{re}, épreuve écrite d'1 h 30 ; au 3^e trimestre de terminale, une épreuve écrite de 2 h et 10 min d'épreuve orale.

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE



Première			Terminale		
1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Histoire-géographie					
LVA / LVB					
Mathématiques					
Enseignement de spécialité suivi en 1 ^{re} uniquement			EPS	Tout au long de l'année	

Durée des épreuves : **2 H***
 Devoirs sur table pendant les cours
 Dates fixées par l'établissement
 Sujets choisis par l'équipe éducative dans la banque nationale de sujets

*Sauf : LVA/LVB : au 2^e trimestre de 1^{re}, épreuve écrite d'1 h ; au 3^e trimestre de 1^{re}, épreuve écrite d'1 h 30 ; au 3^e trimestre de terminale, une épreuve écrite de 2 h et 10 min d'épreuve orale.

Nos disciplines participent dès la classe de Première à l'obtention du diplôme :

- contribution à **l'évaluation chiffrée annuelle**
- contribution aux **E3C** (épreuves communes de contrôle continu)

Ces deux contributions impliquent une attention toute particulière de la part des enseignants d'histoire géographique.

1. Contribution à l'évaluation chiffrée annuelle

L'évaluation chiffrée annuelle contribue pour **10% de la note finale** du bac (5% en Première, 5% en Terminale). Elle s'appuie sur la moyenne annuelle de **tous les enseignements** du livret scolaire.

L'histoire géographique est, en classe de première, une des disciplines qui vont concourir au calcul de cette note - également appelée note de bulletin. Au total, selon les choix des élèves, le bulletin scolaire peut recenser une dizaine de disciplines suivies (entre dix et treize en enseignement général).

Il revient donc aux **enseignants d'histoire-géographie de proposer pour chaque trimestre une note qui apparaît - comme cela était déjà l'usage - sur le bulletin. Ces notes contribuent à la moyenne annuelle du bulletin.**

Il est à noter que les notes des **E3C** (voir ci-dessous) ne sont pas comptabilisées dans l'élaboration de l'évaluation chiffrée annuelle et **ne peuvent donc servir au calcul des moyennes trimestrielles.**

A ce titre, il est **important que les enseignants ne limitent pas, dans leur pratique annuelle d'évaluation, à une préparation constante des E3C** mais que les évaluations embrassent la plus grande part des capacités et méthodes présentées en préambule des programme d'histoire géographique.

Cas particulier de l'EMC

Contrairement à ce qui est le cas au collège, l'EMC n'est pas, au lycée, structurellement lié à l'histoire géographique : cet enseignement peut être dispensé par tout enseignant. Toutefois, on réalise que dans la majorité des cas, les enseignants d'histoire géographique se retrouvent investis, dans leur établissement, de cet enseignement.

Dès lors **il nous semble important de rappeler que l'EMC faisant partie du tronc commun, et disposant d'une ligne spécifique sur les bulletins scolaires, il contribue donc, au même titre que l'histoire géographique, à la constitution de la note chiffrée annuelle.** Ceci implique une évolution importante des pratiques d'évaluation de cet enseignement qui a pu, jusqu'à récemment, ne pas s'incarner dans une note chiffrée. Les 18 heures annuelles d'EMC vont devoir permettre d'attribuer **une note annuelle** à l'élève (pouvant s'appuyer sur plusieurs notes trimestrielles, validée au moment du conseil de classe de fin d'année, en 1ère et en terminale : il n'y a pas forcément besoin d'évaluer à chaque trimestre).

Un groupe de collègues travaille actuellement à proposer des pistes d'évaluations sous des formes diverses. Les premières fiches sont mises en ligne depuis début janvier. Pour une première approche, voici un tableau recensant divers exemples d'évaluations possibles :

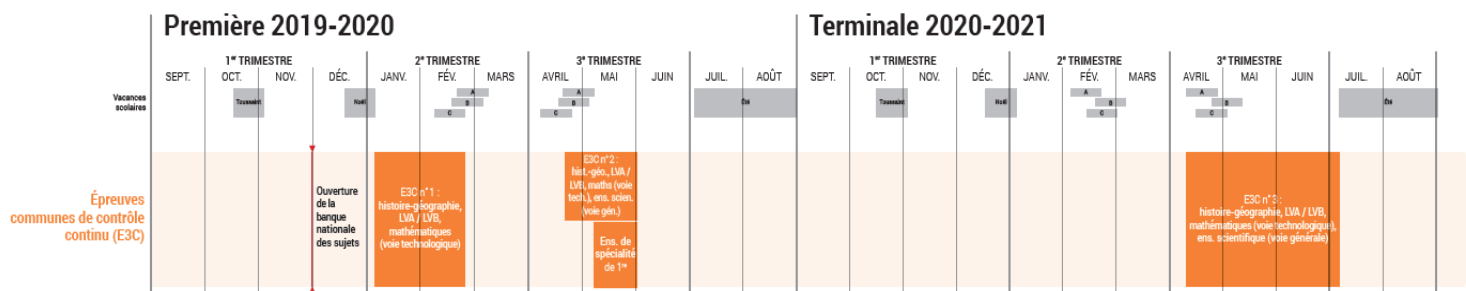
	Des productions orales	Des productions écrites	Le projet de l'année
Exemples de réalisations possibles	<p>Des débats</p> <p>Des jeux de rôles</p> <p>La réalisation de capsules audios ou vidéos</p> <p>La participation à une webradio</p> <p>La réalisation d'interviews</p> <p>La participation à un serious game</p> <p>Des restitutions de travaux de groupes</p> <p>Des présentations de synthèse, de recherches</p>	<p>Des quizz</p> <p>Des affiches</p> <p>Des recherches documentaires</p> <p>Des notes de synthèse</p> <p>Des comptes-rendus</p> <p>La rédaction d'un article de journal</p> <p>Une production numérique de type diaporama</p> <p>Des analyses de situations pratiques</p> <p>Des dossiers de presse</p>	<p>L'organisation de visites, de rencontres, d'événements</p> <p>La participation à un concours scolaire</p>

2. Histoire Géographie et Épreuves communes de contrôle continu (E3C)

Les « épreuves communes de contrôle continu » regroupent plusieurs familles d'épreuves :

Contrôle continu	Voie générale	Voie technologique
Classe de première 1^{ère} série d'épreuves 2^e trimestre	<ul style="list-style-type: none"> Histoire géographie LVA LVB 	<ul style="list-style-type: none"> Histoire géographie LVA LVB Mathématiques
Classe de première 2^e série d'épreuves 3^e trimestre	<ul style="list-style-type: none"> Histoire géographie LVA LVB Enseignement scientifique Enseignement de spécialité de 1^{ère} 	<ul style="list-style-type: none"> Histoire géographie LVA LVB Mathématiques Enseignement de spécialité de 1^{ère}
Classe de terminale 3^e série d'épreuves	<ul style="list-style-type: none"> LVA (écrit et oral) LVB (écrit et oral) Histoire géographie Enseignement scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> LVA (écrit et oral) LVB (écrit et oral) Histoire géographie Mathématiques

L'histoire géographique est tout particulièrement concernée par les épreuves communes de contrôle continu. En effet, nous sommes une des rares disciplines à connaître **trois séries d'E3C liées au tronc commun** (une au deuxième trimestre et une au troisième trimestre de l'année de première, une au troisième trimestre de l'année de terminale) ainsi que, le cas échéant, une épreuve liée à l'abandon de l'enseignement de spécialité en fin de première.



Pour l'année 2019-20, les enseignants d'histoire-géographie des classes de première doivent donc être attentifs aux deux séries d'E3C liées au tronc commun et à l'éventuelle épreuve de spécialité abandonnée.

La deuxième série d'épreuve d'E3C et l'épreuve d'enseignement de spécialité non retenu par les élèves pour la classe de terminale (souhait émis à la fin du deuxième trimestre) ont lieu en avril-mai. A la suite des épreuves, les élèves poursuivent leur scolarisation jusqu'au terme de l'année scolaire.

L'élève de première générale communique au conseil de classe du 2^e trimestre l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en terminale. Celui-ci fera donc l'objet d'une épreuve commune de contrôle continu au 3^{ème} trimestre.

2.1 Les E3C dans le cadre du tronc commun

2.1.1 Modalités d'organisation

Passation des épreuves

Les textes réglementaires sont très précis : *“L'organisation des épreuves communes de contrôle continu relève de chaque établissement scolaire. (...) L'organisation de ces épreuves se fait, dans la mesure du possible, dans le cadre des emplois du temps normaux des élèves. Il est conseillé d'éviter la banalisation d'un ou plusieurs jours pour l'organisation des épreuves. En fonction des enseignements concernés, les épreuves peuvent être organisées à des moments différents (jours, semaines).”* **Il convient donc à chaque établissement d'acter quel est son mode opératoire** en lien avec les contraintes organisationnelles de la structure, les décisions prises par l'équipe pédagogique, la connaissance des publics...

Les différents scénarii possibles oscillent en fait entre deux grandes possibilités : selon l'organisation décidée par le chef d'établissement en concertation avec l'équipe pédagogique, et pour une même discipline :

- **soit l'ensemble des classes d'une même voie (générale ou technologique) compose sur un même sujet, à la même date et à la même heure ;**
- **soit des sujets différents peuvent être choisis par classe ou par créneaux de convocation, si les classes composent sur plusieurs jours et/ou horaires.**

Le choix d'un sujet unique pour les élèves de l'établissement, si c'est la modalité choisie, doit donc s'accompagner d'une passation sur un même créneau pour toutes les classes concernées.

Correction des copies

Les copies sont anonymées et corrigées par un autre enseignant que celui de l'année. Les correcteurs ne corrigent donc pas les copies d'élèves qu'ils ont en charge au cours de l'année. Les copies sont corrigées par d'autres professeurs au sein de l'établissement ou, en cas de vivier insuffisant, au sein d'un autre établissement de l'académie.

Les correcteurs sont de préférence les enseignants du niveau concerné, les enseignants de cycle terminal, les enseignants de lycée.

Santorin est l'outil permettant la dématérialisation et la correction des copies. Il permet un brassage des copies, au sein d'un établissement ou dans un réseau d'établissements, et permet d'éviter à un enseignant de corriger ses propres élèves. Pour le correcteur il est possible d'annoter, de souligner, de surligner de plusieurs couleurs différentes ou encore d'entourer. L'outil permet d'intégrer un barème d'évaluation.

Harmonisation de la notation

Dans chaque académie des commissions d'harmonisation sont réunies à l'issue de chaque période de contrôle continu. Ces commissions s'assurent de la cohérence et de l'équité des notations entre sujets et/ou établissements. Elles sont composées d'IA IPR et de professeurs. En académie, des commissions par enseignement se tiendront avant le 13 mars.

Cette commission peut modifier la notation d'un ensemble de copies. Elle a accès à la moyenne académique par enseignement, la moyenne par sujet, la moyenne par correcteur.

La copie corrigée est **mise à disposition de l'élève** par le chef d'établissement après l'harmonisation académique (13 mars au maximum). La copie papier (sans annotations) est remise au candidat une fois qu'il a pris connaissance de sa copie numérique corrigée.

La note attribuée n'est définitive qu'après délibération du jury de terminale.

2.1.2 Les sujets

La Banque Nationale des Sujets (BNS) est une application ministérielle spécifiquement dédiée à l'hébergement et la communication des sujets pour les épreuves communes de contrôle continue. Initialement censée être ouverte en novembre, **elle sera ouverte à partir du 9 décembre 2019.**

L'accès à la BNS sera donné par le chef d'établissement aux membres de l'équipe pédagogique désignés.

A court terme (rentrée 2020 ?), cette BNS est censée être ouverte et donc accessible au grand public.

La qualité des sujets

Élaborés aux niveaux académiques par des équipes de concepteurs composées d'inspecteurs et de professeurs, les sujets de la BNS sont ensuite validés par l'Inspection Générale de la discipline afférente, ce qui leur garantit leur caractère scientifique et national, donc une certaine équité.

Les sujets correspondent aux exigences « moyennes » de la classe de Première, en terme de connaissances et de capacités et méthodes (organisation de la pensée, ancrage chronologique et spatial de l'argumentation par exemple). Ils sont d'exigence équivalente entre eux.

Les sujets étant nationaux, ni le chef d'établissement, ni l'équipe pédagogique, ne peuvent les modifier. Les équipes trouveront cependant plusieurs combinaisons possibles avec les mêmes exercices. Le choix du sujet par les équipes suffit à garantir que les élèves seront interrogés sur ce qui a été vu en classe.

Pour la **première série des E3C**, les sujets concerneront les thèmes 1 et 2 en histoire et les thèmes 1, 2 et 3 en géographie.

Plusieurs sujets seront proposés pour chacun des thèmes.

Afin de s'adapter aux élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers, les sujets seront téléchargeables au format PDF ou HTML pour une utilisation sur des supports numériques. Ils peuvent être agrandis par l'établissement, si nécessaire.

Le choix du sujet

- est effectué par le chef d'établissement ;
- sur proposition de l'équipe pédagogique disciplinaire, à partir d'une progression dans le parcours du programme de l'enseignement.

En pratique, le chef d'établissement (ou son adjoint) :

- se connecte à la banque nationale de sujets et y donne accès aux membres de l'équipe pédagogique concernée ;
- choisit, parmi les sujets proposés par l'équipe pédagogique, le sujet à transmettre aux candidats.

Les professeurs habilités, auront accès aux sujets et pourront rechercher/proposer/choisir des sujets, selon les modalités définies par les chefs d'établissement.

Tous les membres de l'équipe pédagogique disciplinaire sont susceptibles d'avoir un accès aux sujets de la BNS. Il appartient au chef d'établissement de désigner les professeurs qui auront accès à la base des sujets. Si une partie de l'équipe pédagogique a accès à la BNS, il nous semble important en amont que le choix des sujets puisse être partagé avec l'ensemble des professeurs de la discipline.

Comme indiqué ci-dessus, **plusieurs sujets seront proposés au choix pour chaque thème au programme. Les contenus des sujets choisis ne peuvent être modifiés.**

Il n'y a pas d'attendu dans l'avancée des programmes pour aborder l'épreuve. La programmation annuelle de l'enseignant doit veiller cependant à tenir compte :

- de l'indication du volume horaire précisé pour chaque thème
- de l'équité entre l'histoire et la géographie dans les progressions annuelles

Un sujet choisi par une équipe pour une série d'E3C ne pourra être re choisi pour la série suivante. Dès qu'un sujet aura été utilisé à un nombre important de reprises, il sera supprimé de la banque.

Des préconisations au niveau académique ?

Il ne peut y avoir de préconisation au niveau académique dans le choix des sujets, puisque comme l'indique la note sur l'organisation des épreuves E3C d'octobre 2019, "les sujets des épreuves communes de contrôle continu sont tous réalisés par des groupes disciplinaires composés par des inspecteurs pédagogiques régionaux et des professeurs sous la conduite de l'inspection générale. Ces groupes veillent à concevoir plusieurs sujets de niveau équivalent sur différentes parties des programmes, ce qui permet l'égalité de traitement des candidats."

Par ailleurs, le choix des sujets est facilité par le travail en équipe à qui il revient d'assurer la continuité des apprentissages. L'harmonisation des progressions et la réflexion autour des repères à construire constituent autant de pistes intéressantes pour guider le choix des sujets.

Les contenus des sujets

Les sujets sont pensés à l'échelle d'un thème du programme, en histoire comme en géographie.

En histoire, concernant la place des **Points de Passages et d'Ouverture (PPO)**, ils sont associés au récit du professeur. Ils confèrent à l'histoire sa dimension concrète. Ils ne sauraient toutefois à eux seuls permettre de traiter le chapitre. L'évocation voire l'étude d'un PPO en histoire peut donc être un attendu.

En géographie le réinvestissement d'une **étude de cas** en géographie permet de valoriser la copie.

Lorsque la **production graphique** est un croquis, ce croquis est réalisé à partir d'un texte élaboré pour l'exercice qui présente une situation géographique. Un fond de carte est fourni. Dans le cas d'une autre production graphique, les consignes et les données servant à l'élaboration de cette production sont fournies avec l'exercice. **Les exercices de production graphique pour l'année 2019-2020 consisteront tous en la réalisation d'un croquis.**

Précision pour les candidats présentant un trouble moteur ou visuel :

Concernant le croquis, les candidats présentant un trouble moteur ou visuel peuvent, dans le cadre de l'aménagement de l'épreuve, rédiger uniquement une légende, sans obligatoirement indiquer les figurés. Il indiquera de façon organisée les informations qu'il aurait fait figurer sur le fond de carte.

S'agissant de la production graphique autre que le croquis, il est possible de remplacer cet exercice par une rédaction argumentée d'une page maximum. Le candidat indiquera de façon organisée les informations qu'il aurait fait figurer sur la production graphique.

Dans la série technologique les sujets auront une étude de documents avec un choix possible entre les deux sujets d'étude au programme. Cet exercice consiste en l'analyse d'un ou deux document(s) relatif(s) à chacun des deux « sujets d'étude au choix » d'un thème du programme d'histoire ou de géographie. **Le candidat choisit un des deux exercices proposés.** L'analyse de document(s) est conduite en répondant à des questions.

Les attentes quant aux épreuves

Les sujets sont conçus de telle sorte qu'ils répondent à un niveau d'exigence équivalent par rapport à la maîtrise attendue des différentes parties du programme. Les professeurs devront veiller à ce que **les élèves aient bien abordé toutes les notions traitées** dans le sujet choisi.

Il convient de **ne pas sur-préparer les élèves à un thème ou à un chapitre en particulier**, dans la mesure où cela ne peut qu'engendrer un déséquilibre dans les progressions, or la mise en œuvre des programmes impose le respect d'un volume horaire par thème.

L'évaluation continue des élèves se doit d'accompagner le lycéen dans son parcours et permet de vérifier naturellement sa progression. Inscrites dans le cours normal de sa scolarité, les épreuves communes lui permettent de cumuler régulièrement ses acquis pour l'obtention du baccalauréat.

Les structures des épreuves

La note de service n°2019 d'avril 2019 précise quels sont les objectifs de cette évaluation et sa structure :

enseignement général	enseignement technologique
<p>Structure</p> <p>Dans la voie générale, chaque épreuve commune de contrôle continu d'histoire-géographie se compose de deux parties. La première consiste en une question problématisée ; la seconde est soit une analyse de document(s), soit la réalisation d'une production graphique.</p> <p>Classe de première : première et deuxième épreuves</p> <p>Durée : 2 heures</p> <p>1re partie : réponse à une question problématisée</p> <p>Il s'agit d'une réponse rédigée et construite. Le candidat doit montrer qu'il a acquis des capacités d'analyse, qu'il maîtrise des connaissances, sait les sélectionner et les organiser de manière à répondre à la problématique de la question.</p> <p>L'intitulé de la question suggère des éléments de construction de la réponse.</p> <p>2e partie : analyse de document(s) ou réalisation d'une production graphique</p> <p>L'analyse de document(s) est accompagnée d'une consigne suggérant une problématique et des éléments de construction de l'analyse. Le ou les document(s), en histoire comme en géographie, comporte(nt) un titre et, si nécessaire, un nombre limité de notes explicatives.</p>	<p>Structure et nature de l'évaluation</p> <p>Durée de chaque épreuve : 2 heures</p> <p>Chaque épreuve commune de contrôle continu se compose de deux parties : un ensemble de questions et une analyse de document(s).</p> <p>1re partie : questions</p> <p>Cette partie est composée de questions qui évaluent la maîtrise des « questions obligatoires (A) » du programme en histoire et en géographie. Cette partie évalue la capacité des candidats à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractériser un espace, une période, un événement, une situation ou un personnage ; - citer des acteurs ; - justifier une affirmation en proposant ou choisissant des arguments ; - localiser et identifier des lieux et/ou des phénomènes sur une carte jointe au sujet ; - proposer ou choisir les dates-clefs ou les périodes-clefs d'une évolution ; - proposer ou choisir une définition pour une notion. <p>2e partie : analyse de document(s)</p>

<p>Lorsque la production graphique est un croquis, ce croquis est réalisé à partir d'un texte élaboré pour l'exercice qui présente une situation géographique. Un fond de carte est fourni.</p> <p>Le titre et l'organisation du texte indiquent de grandes orientations pour la réalisation du croquis.</p> <p>Dans le cas d'une autre production graphique, les consignes et les données servant à l'élaboration de cette production sont fournies avec l'exercice.</p> <p>Remarques générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si la première partie du sujet porte sur l'histoire, la deuxième porte sur la géographie et (ou) inversement ; - si la première partie de la première épreuve de contrôle continu est en histoire, la première partie de la deuxième épreuve est en géographie et inversement. <p>Notation : Chaque partie est notée sur 10. La note finale est la somme des notes attribuées à chaque partie.</p>	<p>Cette partie consiste en l'analyse d'un ou deux document(s) relatif(s) à chacun des deux « sujets d'étude au choix (B) » d'un thème du programme d'histoire ou de géographie. Le candidat choisit un des deux exercices proposés. L'analyse de document(s) est conduite en répondant à des questions.</p> <p>L'analyse de document(s) permet au candidat de montrer qu'il comprend le sens général du (ou des deux) document(s), qu'il est capable de sélectionner les informations, de les hiérarchiser, de les expliciter et de prendre un recul critique en réponse à une interrogation en s'appuyant d'une part sur le contenu du (ou des) document(s) et, d'autre part, sur ses connaissances personnelles. Les réponses sont l'occasion d'évaluer la capacité de rédaction du candidat.</p> <p>La progressivité entre les épreuves de première et l'épreuve de terminale résulte du nombre et de la complexité des questions.</p> <p>Notation : Chaque partie est notée sur 10. La note finale est la somme des notes attribuées à chaque partie.</p>
<p>pour accéder aux sujets zéro :</p> <p>https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Annales_zero_BAC_2021_1e/87/1/S0BAC21-1e-COM-HG-Voie_generale_1133871.pdf</p>	<p>pour accéder aux sujets zéro :</p> <p>https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Annales_zero_BAC_2021_1e/87/3/S0BAC21-1e-COM-HG-Voie_technologique_1133873.pdf</p>

Progressivité des apprentissages : les sujets de la classe de première guident davantage les élèves par leur formulation que les sujets de terminale.

- pour la réponse à une question problématisée, en première, l'intitulé de la question suggère des éléments de construction de la réponse
- pour l'analyse de documents, en première, l'exercice fournit une consigne suggérant une problématique et des éléments de construction de l'analyse
- pour le croquis, en première, le titre et l'organisation du texte indiquent de grandes orientations pour la réalisation du croquis

2.1.3. Les corrections

Dans le cadre des E3C, il convient de prendre en compte :

- **la progressivité des apprentissages** : les sujets de la classe de première guident davantage les élèves par leur formulation que les sujets de terminale. Cela est déterminant des évaluations de contrôle continu.
- **la réalité de la classe et ce que sont les élèves en situation d'apprentissage** c'est-à-dire ce que les élèves peuvent avoir mémorisé d'une période de l'histoire ou d'un thème de géographie auxquels le professeur a pu consacrer 5h à 6h d'enseignement.
- **le fait que les sujets correspondent aux exigences « moyennes » de la classe de Première**, en terme de connaissances et de capacités et méthodes (organisation de la pensée, ancrage chronologique et spatial de l'argumentation par exemple).

La notation

Chaque partie est notée sur 10 points, à part égale. La note finale est la somme des notes attribués à chaque partie. **La note doit être exprimée en points entiers (pas de demi-point).**

Elle doit être explicitement justifiée par des appréciations générales claires et précises, ne pouvant donner lieu à aucune interprétation contradictoire avec elle. Les observations en marge montrent que la copie a été lue dans son intégralité ; on veillera à éviter en la matière des formulations péjoratives qui pourraient être perçues comme blessantes ou infamantes par un candidat demandant à relire sa copie.

Il convient d'utiliser toute l'échelle de notation, en évitant de se cantonner dans la fourchette 08-12/20 qui minimise l'influence de la discipline dans le résultat de l'examen. Il est hautement souhaitable que les élèves puissent constater que le travail effectué dans ces disciplines est récompensé par une notation valorisante.

La note peut prendre en compte des éléments de valorisation. Par « valorisation », on entend la reconnaissance de contenus et de qualités qui ne sont pas attendus d'un candidat au baccalauréat. En conséquence, ces éléments ne sont pas nécessaires pour obtenir la note maximale. **Leur prise en compte permet de compenser des faiblesses éventuelles.** Elle entraîne l'attribution de points supplémentaires par rapport à la note attribuée à la copie.

Les attendus de correction

VOIE TECHNOLOGIQUE (toutes séries)

L'épreuve a pour objectif d'évaluer

- **la maîtrise qu'ont les élèves des notions et des repères fondamentaux,**
- **ainsi que leur capacité à organiser**, à partir d'un ou deux documents, une **réflexion ordonnée, argumentée logiquement, et correctement énoncée.**

Les professeurs ne doivent en aucun cas attendre des candidats de la voie technologique des réponses telles que celles réalisées par les élèves de la voie générale.

Les volumes horaires, les finalités de l'enseignement dans cette filière, impliquent donc des modalités spécifiques d'évaluation.

Le correcteur n'attendra donc **pas de réponses érudites, mais appréciera la bonne compréhension des différentes questions et la capacité du candidat à organiser clairement sa pensée.**

VOIE GÉNÉRALE

Objectifs de l'évaluation

Les épreuves communes de contrôle continu ont pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- mobiliser, au service d'une réflexion historique et géographique, des connaissances fondamentales pour la compréhension du monde et la formation civique et culturelle du citoyen
- rédiger des réponses construites et argumentées, montrant une maîtrise correcte de la langue ;
- exploiter, organiser et confronter des informations ;
- analyser un document de source et de nature diverses ;
- comprendre, interpréter et pratiquer différents langages graphiques.

On n'oubliera pas que les candidats n'ont que deux heures pour lire les sujets, rédiger une réponse à la question problématisée, réaliser une analyse de document(s) ou produire un schéma ou un croquis.

Le correcteur doit donc apprécier la capacité du candidat à comprendre un sujet, à en organiser le traitement de façon ordonnée et argumentée, en s'appuyant sur des connaissances factuelles dont on ne peut attendre qu'elles soient exhaustives.

Dans un chapitre d'histoire, on n'attendra pas forcément l'exhaustivité des PPO ; des exemples bien développés et ordonnés peuvent aussi suffire.

Note de l'Inspection Générale pour la 1^{ère} partie : réponse à une question problématisée

Cet exercice s'inscrit dans les épreuves communes de contrôle continu, et les présentes indications ont pour objet d'en faciliter la pratique.

Cet exercice permet de **travailler la mobilisation des connaissances, l'expression écrite et l'argumentation.**

L'énoncé est donné sous forme d'une question.

- Cette question est suivie d'indications pour construire la réponse dans les épreuves de première.
- Ces indications ne sont pas présentes en terminale.

Les élèves disposent d'une heure pour rédiger leur réponse. **On ne saurait donc attendre dans la question problématisée tout ce que l'on attend d'une composition ou d'une dissertation.**

Tout d'abord, **la problématique est fournie par le sujet qui est déjà une question.** La formule « question problématisée » indique que la problématique **n'est pas à construire.**

L'introduction a donc pour objet essentiel de présenter le plan qui sera choisi pour la réponse. En première, l'élève peut reprendre les axes proposés dans l'indication. En terminale, il devra construire son plan.

Le développement peut être en deux ou trois parties. Il faut s'appuyer sur des exemples précis et articuler les idées générales avec des acteurs, des lieux, des événements.

Cela implique que l'on ne peut répondre à une question problématisée en quelques lignes. Mais l'exercice est réalisé en une heure : **on n'attend donc pas nécessairement une réponse de plus de deux pages.** Ce calibrage est bien sûr tout à fait indicatif, car on ne saurait confondre la qualité et la quantité.

La réponse à la question problématisée doit donc être **développée avec rigueur et rédigée avec clarté dans l'expression.** Le propos doit mobiliser des notions et le vocabulaire spécifique de la discipline concernée.

La conclusion doit fournir des éléments de **réponse à la question posée.**

**Proposition d'attendus utilisables lors des corrections des épreuves d'E3C de première.
Document élaboré en concertation avec les IA-IPR et le groupe histoire-géographie de l'IGESR
lors des journées des 14 et 15 janvier 2020.**

I. Voie générale

1) Question problématisée

Principales capacités mobilisées	Attendus principaux
Construire une argumentation historique ou géographique et la justifier	Une organisation qui apparaît clairement, à partir des indications proposées dans la consigne Cohérence et articulation du propos Synthèse du propos pour répondre à la question
Connaître et se repérer	Mobilisation de connaissances et d'exemples précis et pertinents
Maîtrise de la langue et employer les notions et le lexique acquis en histoire-géographie	Développement clairement et correctement rédigé, maîtrise des notions et du vocabulaire spécifique

2) Analyse du document

Principales capacités mobilisées	Attendus principaux
Connaître et se repérer	Mobiliser à bon escient des repères historiques et géographiques essentiels pour l'analyse
Contextualiser	L'élève utilise des informations contenues dans le document et les met en rapport avec ses connaissances.
Critiquer un document selon une approche historique ou géographique	L'élève prend en compte la nature et le contexte de production d'un document L'élève est capable de mettre en doute ou de nuancer les informations contenues dans le document
Utiliser une approche historique ou géographique pour mener une analyse ou construire une argumentation	L'élève comprend le sens du document. Il suit la consigne et sélectionne des informations pertinentes dans le document et dans ses connaissances. Il les restitue de manière structurée.

3) Croquis

Principales capacités mobilisées	Attendus principaux
Réaliser des productions graphiques et cartographiques	Lisibilité et clarté du croquis
Utiliser des informations du texte	Extraction pertinente des principales informations du texte d'accompagnement pour rendre compte d'une organisation spatiale
Organiser la légende	Légende organisée et parties clairement identifiées Formulation claire des entrées.
Connaître et se repérer : Localisation et nomenclature	Informations bien localisées et nomenclature maîtrisée
Choisir des figurés	Des figurés ponctuels, linéaires et de surface pertinents, mettant en évidence une hiérarchisation des éléments.

II. Voie technologique

1) Premier exercice

Chacune des questions évalue l'une des capacités suivantes :

- caractériser un espace, une période, un événement, une situation ou un personnage ;
- citer des acteurs
- justifier une affirmation en proposant ou choisissant des arguments
- localiser et identifier des lieux et/ou des phénomènes sur une carte jointe au sujet ;
- proposer ou choisir les dates-clefs ou les périodes-clefs d'une évolution ;
- proposer ou choisir une définition pour une notion.

2) Second exercice, selon les questions posées

Capacités	Attendus principaux
Connaître et se repérer	L'élève identifie les dates et/ou les lieux présents dans le(s) document(s)
Contextualiser	L'élève utilise des informations contenues dans le document et les met en rapport avec ses connaissances.
Employer les notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines	L'élève emploie les notions et le vocabulaire de l'histoire et de la géographie.
Conduire une démarche historique ou géographique et la justifier	L'élève comprend le sens général du document. L'élève parvient à sélectionner une bonne partie des informations attendues en réponse aux questions posées.

Construire une argumentation historique ou géographique	L'élève appuie son propos sur un vocabulaire historique ou géographique dont l'usage témoigne de sa maîtrise. Il sait insérer quelques repères ou notions lorsque cela est demandé
Maîtrise de la langue	Les réponses aux questions sont exprimées dans une langue correcte

Harmonisation (selon le modèle de la commission restreinte lors de commissions de bac)

La correction est commune, c'est-à-dire qu'elle implique **une entente et des éléments de correction et des attentes qui soient harmonisés** permettant :

- Une relecture des sujets et des attendus de correction
- Puis une correction commune de quelques copies-tests afin de faire émerger des constats et surtout d'ajuster les attendus.

L'outil Santorin est censé permettre aussi une concertation à distance.

Rémunération

Selon le guide d'organisation des épreuves communes de contrôle continu de janvier 2020, « au titre de l'année scolaire 2019-2020, les correcteurs bénéficient d'une indemnité exceptionnelle liée à l'organisation et à la correction des copies des épreuves communes de contrôle continu, à raison de 50 euros par division, c'est-à-dire par « groupe épreuve » effectivement corrigé. À titre d'exemple, un professeur d'histoire-géographie de 1ère qui corrigerait deux groupes épreuves en février et deux autres en mai touchera en tout 200€ bruts sur l'ensemble du semestre au titre des E3C (indépendamment des indemnités qu'il est susceptible de toucher par ailleurs au titre des épreuves terminales du baccalauréat 2020). »

2.2 L'épreuve liée à l'enseignement de spécialité de première, Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)

Les élèves qui auront suivi l'enseignement de spécialité HGGSP et qui feront le choix de ne pas le poursuivre en terminale, auront une épreuve spécifique en fin d'année de première. **Cette épreuve fait partie des Épreuves Communes de Contrôle Continu**

La note de service n° 2019-059 du 18-4-2019 parue au B.O. n°17 du 25 avril 2019 précise qu'il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 2 heures.

Objectifs

L'épreuve a pour objectif d'évaluer la maîtrise des connaissances du programme de l'enseignement de spécialité Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques pour la classe de première définie dans l'arrêté du 17 janvier 2019, parue au BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019.

L'épreuve évalue les capacités de réflexion et d'analyse, l'aptitude à articuler différents apports disciplinaires et la qualité de l'expression écrite.

Structure

L'épreuve est une **composition** qui porte sur le programme de la classe de première.

Elle évalue les capacités d'analyse, la maîtrise des connaissances et la capacité à les organiser, la capacité à rédiger ainsi que la maîtrise de différents langages. Le sujet de la composition porte sur l'un des axes ou sur l'objet de travail conclusif d'un thème.

Les élèves peuvent ajouter s'ils le souhaitent un croquis ou un schéma, mais ce n'est pas attendu de l'épreuve. Si la production graphique est de qualité, elle constitue un élément de valorisation de la copie.

Notation

L'épreuve est notée sur 20 points.

Les sujets zéro sont consultables :

- Sujet 1 :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Annales_zero_BAC_2021_1e/87/5/S0BAC21-1e-SPE-HGGSP_1_1133875.pdf
- Sujet 2 :
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Annales_zero_BAC_2021_1e/87/7/S0BAC21-1e-SPE-HGGSP_2_1133877.pdf

Il revient bien évidemment aux enseignants porteurs de cet enseignement de spécialité de **préparer les élèves à cet exercice de composition** - que les élèves décident de continuer ou pas cet enseignement. La maîtrise de cette compétence préparera aux exigences de terminale qui sont plus fortes.

Dans le même temps l'enseignant ne doit pas perdre de vue qu'il forme également à la maîtrise d'autres savoir faire et capacités qui sont rappelés par le programme. L'entraînement à la composition ne pourrait donc être la seule modalité d'évaluation sommative utilisée toute l'année.